

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 7 octobre 2020 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Éric Arseneault
Mme Lucie Crépeault
M. Félix Offroy
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2020-10-125 1. Ouverture de la séance et présences

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2020-10-126 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois d'octobre tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
mercredi 7 octobre 2020 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 septembre 2020
4. Correspondances :
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
 - 4.2 Lecture de la correspondance :
 - 4.2.1 Fabrique de St-Mathieu - Demande annuelle de participation aux activités
 - 4.2.2 MELCC – Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)
5. Administration
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Covid-19
 - 5.3 Nomination de l'auditeur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020
 - 5.4 Dépôt du rapport du maire
 - 5.5 Dépôt des états des résultats courants et des états comparatifs au 30 août
 - 5.6 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2021
 - 5.7 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales
 - 5.8 Rapport d'évaluation du chien – Évènement du 1^{er} avril 2020
 - 5.9 Autorisation de dépenses – Demande de C.A. pour le remplacement d'un ponceau
6. Forêt
 - 6.1 Octroi du contrat de Récolte de bois Hiver 2020-2021
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Adoptée

2020-10-127 3. Adoption du procès-verbal du 2 septembre 2020

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2020.

Adoptée

4. Correspondances :

2020-10-128 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

Adoptée

4.2 Lecture de la correspondance :

4.2.1 Fabrique de St-Mathieu – Demande annuelle de participation aux activités

Mention est faite concernant la demande annuelle de participation aux activités de la Fabrique.

4.2.2 MELCC – Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)

Mention est faite concernant la publication du REAFIE qui entrera en vigueur progressivement le 31 décembre 2020.

5. Administration

2020-10-129 5.1 Adoption des comptes à payer

Comptes Septembre 2020

Comptes payés au courant du mois	
SALAIRES ÉLUS	3 561,78 \$
SALAIRES EMPLOYÉS	16 046,32 \$
TOTAL	19 608,10

Comptes payés par ACCÈS D		
HYDRO-QUÉBEC	Rue août 2020	\$136,92
	Champ épuration juil-août	\$27,88
	ssol église juil-août	\$469,40
	Parc 100e juil-août	\$40,78
	Garage juillet+août2020	\$170,28
	Bureau juillet-août	\$125,16
	rue septembre	\$132,50
SERVICES DES CARTES DESJARDINS	Août 2020	\$392,22
TOTAL		1 495,14 \$

Comptes payés par chèque		
ADN COMMUNICATION	Syst.AlertesMunAoût	\$36,68
	Syst.AlertSept	\$36,68
ALLIANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE QC	Affichage touristiquePavillonE	\$289,65
ANNE-RENÉE JACOB	Remb. cellulaire Septembre	\$40,00
ANNIE GRAVEL	Encombrants sept 2020	\$1 000,00
ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'A-T	Cotisation 2020	\$50,00
ATELIER KGM INC.	Filtre	\$12,05
BMR BERGERON & FILLES INC.	Charnière serre	\$14,90
	Bâche	\$8,00
	Asphalte froide+venir patinoire	\$276,72
	Asphalte de finitiion	\$25,27
	Asphalte froide	\$5,16
	Teinture serre	\$68,97
	Coude 90 - 4" serre	\$5,96
	Bardeaux, nettoyeur, oeillet	\$39,92
	Détecteur de fumée ssol église	\$22,97

	Combinaison protectrice	\$12,63
BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	Batterie de secours	\$172,45
	pinces, agenda, cahiers, divers	\$121,79
	Papier	\$315,61
	Papier hygiénique	\$53,11
	Service technique	\$109,23
	Écran, agenda, papeterie	\$293,12
	Enseignes magnétiques	\$39,54
	Post-it	\$17,68
CAIN, LAMARRE S.E.N.C.R.L./AVOCATS	Honoraires professionnels	\$452,72
CANADIAN TIRE	tuyau compresseur	(\$172,43)
	sac poubelle+piles	\$18,95
	hose compresseur air	\$275,90
	Hose pour tink+antigel DÉGEL	\$86,17
CARIGNAN CUISINE INC.	Repas formation	\$212,54
CAROLE BOUCHER, intervenante comp. canin	Évaluation+déplacement	\$124,00
DANIEL TÉTREULT, CPA INC.	Audit 2019	\$8 278,20
DL & ASSOCIÉS ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN	Convecteur+thermostat	\$967,86
ENVIROBI	Encombrants+Eska	\$3 036,61
	conteneursEskaAoût	\$298,94
ENVIROBOUE GHISLAIN MORIN INC.	Vidange annuelle fosse municip	\$4 886,44
ENVIROSERVICES	Suivis, visite, pluviomètreAoût	\$3 650,46
FERBLANTERIE LM BERTRAND	Fleng sur coude 4"-chauffage	\$34,49
FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS	Contribution 2020	\$100,00
FOSSES SEPTIQUES PROTEC-NATURE INC.	Vidanges août	\$11 037,60
GROUPE LEXIS MEDIA INC.	Parution 7 oct Offre Emploi	\$547,28
	ParutionOffreEmploi14Oct	\$547,28
H2LAB INC.	Analyse eaux usées août	\$100,84
	Analyse citoyen	\$205,81
HÔTEL NOUVELLE FRONTIÈRE	Essence27août2020	\$94,50
JEAN-MARIE GAGNON	8 castors	\$459,75
L'infuseur Distribution	Eau bureau	\$17,00
LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION	Ass-collective octobre	\$1 372,11
LAROUCHE BUREAUTIQUE	Contrat juin-sept2020	\$612,28
LOCATION LAUZON AMOS	Thermomètre-champ d'épuration	\$13,74
	Pièces scie à chaîne	\$43,03
LOCATION ÉLITE INC.	Camion eau sept	\$228,46
M&M NORD-OUEST INC.	Raccord divers	\$106,89
	Gas-Oxy Août	\$66,92
	pompe, lunette, diversGarage	\$104,78
	Bonbonne Oxygène garage sept	\$66,92
MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	Clés	\$15,83

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC	Service SQ 2e versement	\$34 775,00
MRC ABITIBI	Max+ sept 2020	\$300,00
PETRONOR INC.	Diésel 3 septembre 2020	\$3 350,27
POSTES CANADA	Journal août	\$45,20
	Journal septembre-octobre	\$90,40
PUROLATOR INC.	FraisLivraisonStrongco	\$5,30
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	CréditHôtelNouvelleFrontière	(\$94,50)
	essence 2 sept	\$61,25
	essence 3 sept	\$107,60
	essence 9 septembre 2020	\$86,48
	essence 17sept20	\$87,07
	essence 28 septembre 2020	\$93,81
	essence 2 octobre	\$66,83
RADIO BORÉALE	Cotisation annuelle 2020	\$25,00
SANIMOS INC.	conteneursEskaSept	\$247,20
	Collectes septembre	\$6 206,31
SECUR-ALERT	Raccordement 2020-21	\$294,34
SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC.	Gestion août 2020	\$1 155,26
Strongco limited partnership	Maintenance 1000h	\$2 842,63
	Travaux niveleuse	\$2 842,68
	Trouble+solénoïde	\$899,72
TRUDEL AUTOMOBILE	Lampe feu arrière camion gris	\$149,70
VILLE D'AMOS	Écocentre, LET août 2020	\$3 918,26
ZIP LIGNES	panneau 30 km/h	\$108,12
ÉQUIPEMENTS PROTEK DU NORD INC. (LES)	Vêtement réfléchissant	\$52,41
Équipements NORDMAX inc.	Blade+bolt faucheuse	\$174,82
TOTAL		98 851,12
GRAND TOTAL		119 954,36

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de septembre pour un total de 119 954.36 \$.

Adoptée

5.2 Covid-19

Mention est faite concernant la situation de la pandémie.

2020-10-130 5.3 Nomination de l'auditeur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers de retenir les services de monsieur Daniel Tétreault, comptable agréé pour l'audit des états financiers de la Municipalité pour l'exercice devant se terminer le 31 décembre 2020 selon les conditions proposées dans son offre de service.

Adoptée

5.4 Dépôt du rapport du maire

Tel que le prescrit l'article 176.2.2 du Code municipal le rapport du maire 2019 est déposé et fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

5.5 Dépôt des états des résultats courants et des états comparatifs au 30 août

Tel que le prescrit l'article 176.4 du Code municipal, les états financiers comparatifs sont déposés aux membres du conseil municipal.

2020-10-131 5.6 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à 20 h :

- | | |
|-----------------------------|----------------------------|
| • 13 janvier | • 3 février |
| • 10 mars | • 7 avril |
| • 5 mai | • 2 juin |
| • 7 juillet | • 18 août |
| • 1 ^{er} septembre | • 6 octobre |
| • 17 novembre | • 1 ^{er} décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

2020-10-132 5.7 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'approuver les dépenses d'un montant de vingt-deux-mille-cinq-cent-dix-neuf dollars et quatre-vingt-une cents (22 519,81 \$) relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2020-10-133 5.8 Rapport d'évaluation du chien – Évènement du 1^{er} avril 2020

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jérôme Fournier, domicilié au 144, chemin Lanoix, est propriétaire d'un chien nommé Bumper, âgé d'environ 5 ans et de race croisée ;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} avril 2020 un incident est survenu alors que Bumper a mordu une citoyenne qui circulait à vélo sur le chemin public, lui causant ainsi une blessure à la main ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, en adoptant le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, a établi les pouvoirs qu'une municipalité locale peut exercer à l'égard d'un chien ou de son propriétaire ou gardien ainsi que les modalités de l'exercice de ces pouvoirs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait des motifs raisonnables de croire que le chien constituait un risque pour la sécurité publique, ce qui a été signifié à Monsieur Fournier par lettre recommandée le 15 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a rencontré Monsieur Fournier le 20 avril 2020 et lui a permis de présenter ses observations au sujet de l'évènement du 1^{er} avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Fournier a participé aux rencontres du 3 et 10 septembre 2020 qui avaient pour but de procéder à l'évaluation de son chien par Madame Carole Boucher, intervenant en comportement canin ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'évaluation de dangerosité rédigé par Madame Boucher ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'exiger à Monsieur Fournier :

- Que Bumper soit gardé au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites de son terrain et que ce dispositif soit suffisamment solide, compte tenu du poids et de la puissance de Bumper ;
- D'afficher un avis écrit mentionnant la présence d'un chien de garde et que celle-ci soit visible pour toutes personnes qui se présentent sur son terrain ;

- Que Bumper, lorsqu'il se trouve dans un endroit public, soit en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser et être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre à laquelle doit être attaché un licou ou un harnais.
- Que Monsieur Fournier renouvelle annuellement sa licence pour chien, auprès de la Municipalité ;
- Que Monsieur Fournier rembourse à la Municipalité les frais d'évaluation de cent-vingt-quatre dollars (124 \$).

Adoptée

2020-10-134 5.9 Autorisation de dépenses – Demande de C.A. pour le remplacement d'un ponceau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit remplacer un ponceau qui nécessite une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue est de moins de 25 000 \$, donc il s'agit d'un contrat de gré à gré ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à déposer la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à engager les dépenses nécessaires et à financer le coût à partir du budget courant.

Adoptée

6. Forêt

2020-10-135 6.1 Octroi du contrat de Récolte de bois Hiver 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entreprend des travaux de récolte de bois sur ses lots intra municipaux durant l'hiver 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QU'à la date et à l'heure fixée un (1) soumissionnaire a déposé une offre et qu'elle est conforme dont voici les détails :

Opérations forestières R. Ménard 34 412,00 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'octroyer le contrat de récolte de bois hiver 2020-2021 à Opérations forestières R. Ménard pour un montant de 34 412,00 \$ plus taxes et de mandater madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à procéder à la signature du contrat.

Adoptée

7. Varia

Aucun sujet au varia.

8. Période de questions

Aucune question de l'assemblée.

2020-10-136 9. Levée de la séance

À 21 h 01, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière